

Lettre Patente

Qui ordonne une nouvelle
fabrication de petite denier parisien
pour employé aux aumônes du
Roy.

Du 27 Juin 1386.

Charles par la grace de Dieu Roy
ce France auor auer et seauz les
généraux maistres ce nor monnoies
salu et dilection pour ce que nous
auor entendu qui a esté et en a
presen grand necessité entre nostre
peuple ce petite monnoie noire
tant pour faire aumône comme
autrement; nous auor ordonné
qu'en nostre monnoie ce pair ou
ailleurs se mesure en, soient fait

ouurer et monnoier petit denier
parisis (sur la forme et maniere)
de ceux qui courent apres pour
un denier parisis la piece ad'un
denier de loy auqem le roy esee
16.^e 8.^e se poidt au mare ce par
pou delivre a nostre ame et pal
aumosnes pour convents en nostre
aumosne et non ailleurs, si vous
mandour que detout billon qui par
nostre dieu aumosnes a été ou lewa
Livre en nostre dite monnoie se
puit parquer de vous par la
maniere que di en, vous faires
paies aux changeurs et marchands
et se haem mare allage a laditte
loy 116.^e parisis et par raportance
presenter et recommander et sur
vous mandour a nos ames et
seaux gens et nos compter a par
quils parent et allouent le d'upris
Le compter de ceux ou ceux

qui il appartiendra, nonobstant
quelconques ordonnances, mandemens
ou defenses a ce contraire. Donne
a Paris le 27. juiu 1386.